

PROCÈS-VERBAL DE LA 341^e RÉUNION
DU CONSEIL SYNDICAL
DU SYNDICAT DES PROFESSEURS ET DES PROFESSEURES DE L'UQTR
Jeudi 8 avril 2021 à 13h - Plateforme ZOOM
(CS341-08-04-2021)

Départements	Délégué.e.s	Présence / Absence
Anatomie	Stéphane Sobczak	P
Biologie médicale	Carole Lavoie	P
Chimie, biochimie et physique	Pierre Bénard	P
Chimie, biochimie et physique	Simon Barnabé	A
Chiropratique	Christian Linard	P
Chiropratique	Jocelyn J. Lemire	A
Ergothérapie	Noémi Cantin	P
Études en loisir, culture et tourisme	Romain Roult	P
Finance et économie		
Génie électrique et informatique	Loïc Boulon	P
Génie industriel	Pascal Forget	P
Génie mécanique	Demagna Koffi	A
Gestion des ressources humaines	Armel Brice Adanhounme	P
Langues modernes et traduction	Maureen-Claude Laperrière	P
Lettres et communication sociale	Mathilde Barraband	P
Lettres et communication sociale	Mireille Lalancette	A
Management	François Labelle	P
Management	Étienne St-Jean	P
Marketing et systèmes d'information	Jocelyn Perreault	P
Mathématiques et informatique	Sébastien Tremblay	A
Mathématiques et informatique	François Meunier	P
Orthophonie	Dima Saffi	P
Philosophie et arts	Jean-Paul Martel	P
Philosophie et arts	Marie-Josée Plouffe	A
Psychoéducation	Lyne Douville	P
Psychoéducation	Caroline Couture	P
Psychologie	Sylvain Sirois	P
Psychologie	Paule Miquelon	P
Sage-femme	Josée Lafrance	P
Sciences comptables	Pier-Luc Lajoie	P
Sciences de l'activité physique	Virginie Blanchette	P
Sciences de l'activité physique	Charles Tétreau	P
Sciences de l'éducation	Sonia El Euch	P
Sciences de l'éducation	Corina Borri-Anadon	A
Sciences de l'environnement	Denis Leroux	A
Sciences de l'environnement	Alexandre Roy	P
Sciences humaines	Jonas Champion	P
Sciences infirmières	Lyne Cloutier	P
Sciences infirmières	Myriam Asri	P

Comité exécutif	Officiers et officières	Présence / Absence
Président	Gilles Bronchti	P
VPRT	Marty Laforest	P
VPAS	Andrea Bertolo	A
VPAU	Georges Abdul-Nour	P
VPSC	Marianne Paul	P
Trésorier	Sylvain Beaudry	P
Secrétaire	Marc André Bernier	P

Employé.e.s

Diane Beauchemin, conseillère aux relations de travail
François Landry, conseiller aux affaires universitaires

Le professeur Marc André Bernier, secrétaire du Syndicat, préside la réunion et François Landry, conseiller aux affaires universitaires, agit à titre de secrétaire.

CS341-08-04-2021-01 Ouverture de la réunion

Le président du Syndicat souhaite la bienvenue aux délégué.e.s et il les remercie de leur présence.

CS341-08-04-2021-02 Vérification du quorum

Le président déclare l'assemblée ouverte, puisque le quorum de 30 % des délégué.e.s syndicaux prévu à l'article 12.4g. des Statuts du SPPUQTR est atteint.

En respect des Statuts du SPPUQTR, le secrétaire du Syndicat préside l'assemblée.

CS341-08-04-2021-03 Lecture et adoption de l'ordre du jour

Le président d'assemblée présente l'ordre du jour. Il rappelle qu'il s'agit d'une réunion régulière et qu'il est possible d'ajouter des points.

1. Ouverture de la réunion
2. Vérification du quorum
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour
4. Rapport du comité des relations de travail
5. Mieux connaître sa convention collective
6. Comité exécutif – Secrétariat
7. Comité paritaire FAD
8. Lecture et adoption du procès-verbal de la 340^e réunion
9. Tribune des délégué.e.s
10. Information et dépôt de documents
 1. Agenda syndical d'avril 2021
 2. Dépôt du procès-verbal du comité exécutif (619^e réunion)
11. Affaires nouvelles
12. Date de la prochaine rencontre : 20 mai 2021
13. Clôture de la réunion

- CONSIDÉRANT le projet d'ordre du jour de la 341^e réunion du conseil syndical ;
- CONSIDÉRANT la recommandation du comité exécutif ;

Sur proposition du comité exécutif, appuyée par la professeure Lyne Cloutier, du Département des sciences infirmières, il est résolu d'adopter l'ordre du jour de la 341^e réunion du conseil syndical du 8 avril 2021.

Après avoir constaté qu'il n'y avait pas de demande de vote, le président d'assemblée déclare la proposition adoptée à l'unanimité.

CS341-08-04-2021-04 Rapport du comité des relations de travail

Le président d'assemblée invite la VPRT à présenter le point.

La VPRT fait le point sur le cheminement des dossiers en cours.

Professeur qui souhaite obtenir le titre d'adjoint au directeur du département

Lors d'une rencontre dans le cadre de la tournée des départements, il a été porté à notre attention qu'un département également implanté sur un campus externe souhaite se doter d'un adjoint à la direction de ce département pour y déployer un programme distinct de celui offert à Trois-Rivières. L'administration de l'UQTR refuse de créer ce poste, bien qu'elle accorde un dérogation discrétionnaire (parfois un demi) à ce professeur qui assume ce rôle, non reconnu, de direction pédagogique. En procédant ainsi, l'UQTR reconnaît la tâche de ce professeur, mais pas son statut. La fonction d'adjoint au directeur de département figure à l'article 1.21 b) de la convention collective. Mais le poste doit être créé par l'administration de l'UQTR, une résolution départementale ne suffit pas.

Entente prévue pour le règlement du grief sur les conséquences du lock-out

La consultation auprès des professeur.e.s admissibles à l'entente s'est déroulée du 3 au 31 mars 2021.

Professeur.e.s admissibles : 419
Nombre de réponses au 31 mars 23 h 59 : 343 (81,9 %)
Option A : 80
Option B : 135
Option C : 4
Option D : 124

Les choix d'options ont été acheminés à l'UQTR (Services des relations de travail et Services des finances) et au RRUQ. Le processus du traitement des choix suit son cours. Rappelons que l'Option A sera attribuée par défaut pour les professeur.e.s n'ayant pas répondu à la consultation. Pour les professeur.e.s ayant opté pour les options B ou C, le RRUQ leur fera une proposition de rachat détaillée, puis une validation du choix par ces professeur.e.s devra être faite au plus tard le 17 mai 2021.

Travaux du comité paritaire sur le processus d'embauche

Le projet-pilote arrive à terme et un bilan reste à faire pour mesurer son efficacité. Cette année, 20 postes jugés recevables ont été ordonnés de 1 à 20. De ces

postes, neuf ont été en affichage. Pour cette première vague d’affichage, les neuf postes ont fait l’objet d’une proposition d’embauche. Une deuxième vague d’affichage de postes prévue pour le 1^{er} mai n’aura pas lieu. Ce projet-pilote avait pour objectif d’améliorer le processus d’embauche, après plusieurs expériences passées jugées négatives, voire frustrantes par plusieurs.

La VPRT demande aux délégué.e.s d’informer le comité exécutif dans le cas où une irrégularité surviendrait dans le processus d’embauche dans leur département, afin de documenter les cas et de permettre une meilleure surveillance du droit de gérance dont seraient notamment susceptibles de se prévaloir les vice-recteurs académiques.

Plafonnement de la fiducie

Des professeur.e.s ont reçu un courriel de l’administration indiquant que le nombre de cours en fiducie étant plafonné, ils devront dorénavant placer certains cours en rémunération en appoint. Une correspondance similaire avait déjà été envoyée à des professeur.e.s au sujet des cours en réserve (voir la lettre d’entente de 2016 aux articles 30 et 31). Le Syndicat est actuellement à collecter les données sur le nombre de professeur.e.s concerné.e.s.

Infraction aux règles de fixation des conditions de travail

La VPRT indique qu’il a été porté à sa connaissance que le doyen des études aurait accepté une reconnaissance de tâche plus importante (1,5 h de plus par étudiant.e à partir du 21^e étudiant.e dans un groupe, ce qui donne, pour un groupe de 30 étudiant.e.s, une reconnaissance de 60h plutôt que 45h pour un cours de 3 crédits pour des professeur.e.s). Il s’agit d’une négociation à la pièce qui perdure depuis le début de l’année et qui se cache derrière un « projet-pilote » dont l’existence n’a été révélée au Syndicat que tout récemment. Le procureur du Syndicat est à étudier le dossier.

Directions départementales

La VPRT mentionne que huit départements se retrouveront sans direction départementale dans un avenir rapproché. Des administrations déléguées y seront alors affectées. Il s’agit d’une situation préoccupante qui viendra, notamment, freiner le développement des départements.

CS341-08-04-2021-05

Mieux connaître sa convention collective

Le président d’assemblée invite la VPRT à présenter le point.

La VPRT explique que certains professeur.e.s effectuent des tâches qui relèvent d’une fonction d’adjoint au directeur d’un département, sans en avoir le titre. Certain.e.s ne pensent pas qu’ils exercent une tâche de direction pédagogique lorsqu’ils dirigent une petite unité de recherche.

La VPRT précise qu’on peut ne pas avoir de titre du tout ou en avoir un qui ne soit pas assorti d’une prime ou d’un dégageant, mais néanmoins assumer une direction pédagogique.

En conséquence, il faut :

- l’indiquer à son formulaire de tâche ;

- le cas échéant, la politique de répartition des éléments de la fonction du département devrait le prévoir spécifiquement et être modifiée en conséquence ;
- voir si la tâche est approuvée par les VR académiques (clause 10.10 c.c.) dans le mois suivant l'envoi du projet ;
- nous tenir informés du résultat ;
- une telle reconnaissance dans la tâche aurait pour effet de réduire les autres volets de la tâche et surtout, l'impact pourrait être non négligeable lors d'une demande de promotion.

Les délégué.e.s émettent le souhait qu'une formation soit offerte sur la gestion départementale. Le président mentionne que la responsabilité d'une telle formation revient à l'UQTR. Il poursuit en indiquant que des professeur.e.s pourraient participer à la mise sur pied d'une telle formation pour y intégrer une vision collégiale et non seulement gestionnaire. Selon la direction du Service des ressources humaines, une telle formation serait sur la table à dessin.

CS341-08-04-2021-06 Comité exécutif – Secrétariat

Le président d'assemblée rappelle qu'à la fin de la période des mises en candidature pour les postes ouverts au comité exécutif, aucune candidature n'avait été déposée pour le poste de secrétaire. Lors de l'assemblée générale, le poste est demeuré vacant.

Le président d'assemblée indique que, en respect de l'article 8.2.i des Statuts, le conseil syndical doit pourvoir le poste jusqu'à la prochaine assemblée générale :

« Si un ou des postes d'officier, autre qu'à la présidence, ne sont pas pourvus lors de l'assemblée générale du mois de mars, le conseil syndical pourvoit le ou les postes vacants jusqu'à la prochaine assemblée générale. »

Le président d'assemblée présente le poste de secrétaire et la charge de travail qui lui est impartie. Il procède à un dernier appel de candidatures.

Le professeur Christian Linard, du Département de chiropratique se propose. Le VPAU Georges Abdul-Nour appuie la candidature.

La professeure Lyne Cloutier, du Département des sciences infirmières se propose. Le professeur François Labelle, du Département de management, appuie la candidature.

Le scrutin se fera par vote secret, à l'aide de l'option « Sondage » de la plateforme Zoom. Le CAU et le secrétaire assurent le bon déroulement du scrutin.

Christian Linard :	6 votes (18 %)
Lyne Cloutier :	27 votes (82 %)

Constatant les résultats du scrutin, le président d'assemblée proclame l'élection de la professeure Lyne Cloutier au poste de secrétaire du comité exécutif jusqu'à l'assemblée générale de septembre 2020.

Le président d'assemblée rappelle que l'exécutif 2021-2022 entrera en fonction le 1^{er} mai.

CS341-08-04-2021-07 Comité paritaire – FAD

Le président d'assemblée invite le président à présenter le point.

Le président présente un document de travail préparé par la VREF portant sur l'identification des principaux enjeux qui s'offrent dans le cadre des discussions en cours concernant l'annexe F et la formation à distance.

Le président présente les trois catégories de formation à distance :

- Formation à distance réalisée sans la présence « physique » de l'enseignant et des apprenants (asynchrone ou synchrone);
- Formation hybride combinant dans une proportion variable la formation en présentiel et en ligne à des moments prédéterminés (asynchrone ou synchrone);
- Formation comodale combinant en simultané les modes de formation en présentiel et à distance et permettant à l'apprenant de choisir le mode de formation qui lui convient.

Le président poursuit en présentant les six principaux enjeux identifiés :

1. Considérer toute activité de formation à distance comme toute autre activité conçue et enseignée sous une forme présentielle dans l'application de la convention collective.
2. Définition de la « formation en ligne » actuellement incluse dans la convention collective qui ne correspond plus à la réalité de la formation à distance à l'UQTR.
3. Restriction du nombre d'auteurs susceptibles d'être impliqués dans la création d'une activité de formation à distance qui ne correspond plus à la réalité de la formation à distance à l'UQTR (annexe F).
4. Reconnaissance préalable à la conception d'une activité de formation à distance (article 2 de l'annexe F).
5. Reconnaissance dans la tâche de l'enseignement d'une activité de formation à distance (article 3 de l'annexe F).
6. Propriété intellectuelle (article 4 de l'annexe F).

Les délégué.e.s souhaitent que soient discutées la question de la propriété intellectuelle et celle de la définition d'un cours. Les travaux de ce comité pourraient avoir un impact sur l'ensemble de la formation, pas uniquement à distance.

CS341-08-04-2021-08 Lecture et adoption du procès-verbal de la 340^e réunion

Le président d'assemblée présente le procès-verbal de la 340^e réunion du conseil syndical tenue le 11 mars 2021.

- | | |
|-------------|---|
| CONSIDÉRANT | le projet de procès-verbal de la 340 ^e réunion du conseil syndical tenue le 11 mars 2021 ; |
| CONSIDÉRANT | que les délégué.e.s ont reçu le projet dans les délais prescrits ; |
| CONSIDÉRANT | l'avis des délégué.e.s sur la conformité du projet ; |

Sur proposition de la professeure Lyne Cloutier, du Département des sciences infirmières, appuyée par la professeure Lyne Douville, du Département de psychoéducation, il est résolu d'adopter le procès-verbal de la 340^e réunion du conseil syndical.

Après avoir constaté qu'il n'y avait pas de demande de vote, le président d'assemblée déclare la proposition adoptée à l'unanimité.

CS341-08-04-2021-09 Tribune des délégué.e.s

Une déléguée se questionne sur le respect de l'article 10.27 de la convention collective indiquant que la moyenne d'étudiants par cours au premier cycle ne doit pas dépasser 35. Plusieurs départements voient l'émergence de grands groupes.

CS341-08-04-2021-10 Information et dépôt de documents

1- Agenda syndical d'avril 2021

Le président d'assemblée présente l'agenda syndical du mois d'avril 2021.

Jeudi	1 ^{er} avril	Réunion du comité exécutif
Mardi	6 avril	Réunion du CSC
Mercredi	7 avril	Forum des partenaires (extraordinaire)
Jeudi	8 avril	Réunion du conseil syndical
Lundi	12 avril	Tournée – Sc. Humaines
Mardi	13 avril	Commission des études
Jeudi	15 avril	Réunion de la FQPPU
Vendredi	16 avril	Réunion de la FQPPU
Mardi	20 avril	Réunion du CMSST
Jeudi	22 avril	Rencontres avec les doyens
Jeudi	22 avril	Réunion du comité exécutif
Vendredi	23 avril	Tournée – Études loisir, culture, tourisme
Vendredi	23 avril	Tournée – Biologie médicale
Lundi	26 avril	Conseil d'administration de l'UQTR
Vendredi	30 avril	Intersyndicale des personnels de l'UQTR
Vendredi	30 avril	Fin de la session Hiver

2- Dépôt du procès-verbal du comité exécutif (619^e réunion)

Le président d'assemblée attire l'attention des délégué.e.s sur le procès-verbal 619 du comité exécutif.

Le président d'assemblée invite les délégué.e.s qui désirent obtenir plus d'information à adresser leurs questions aux membres concernés du comité exécutif.

CS341-08-04-2021-11 Affaires nouvelles

Le président d'assemblée indique qu'il s'agit de la dernière réunion du conseil syndical à laquelle participent plusieurs membres du comité exécutif.

CONSIDÉRANT la qualité du travail accompli ;

Sur une proposition dûment appuyée, il est résolu de féliciter les membres du comité exécutif pour le travail accompli durant ces deux dernières années.

Après avoir constaté qu'il n'y avait pas de demande de vote, le président d'assemblée déclare la proposition adoptée à l'unanimité.

CS341-08-04-2021-12 Date de la prochaine réunion

La prochaine réunion du conseil syndical sera le 20 mai 2021 à 13h.

CS341-08-04-2021-13 Clôture de la réunion

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 15 h 52.

Président d'assemblée

Secrétaire d'assemblée

Marc André Bernier
Secrétaire du Syndicat

François Landry
Conseiller aux affaires universitaires